

AVIS.

Les membres du service civil désirant signaler aucune erreur qui aurait pu se glisser dans la compilation de cette liste, relativement à leur nomination, etc., devront en informer le sous-chef de leur département avant le 30 juin prochain, afin que les corrections nécessaires puissent être faites dans les éditions futures.

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, novembre 1895.